

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider, en connaissance de cause, d'investir ou non.

FCP DESCARTES EURO HIGH GRADE CLO FUND

Part AC de Capitalisation EUR (ISIN FR0013515061)

OPCVM soumis au droit français

Cet OPCVM est géré par MontLake Management Limited

Objectif et Stratégie d'investissement

Objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'€str capitalisé quotidiennement + 100bp, après prise en compte des frais courants sur un horizon de placement de 3 ans.

Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en Euros.

L'indicateur de référence est l' €str Capitalisé + 100bp.

La réalisation de cet objectif sera recherchée principalement grâce à l'investissement dans une sélection d'actifs titrisés, principalement les « Collateralized Loan Obligations » (ci-après « CLOs »).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'objectif de gestion de cet OPCVM ne consistera jamais à reproduire la composition d'un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

En vue d'atteindre l'objectif de gestion, le processus de gestion s'articule autour de la sélection d'actifs titrisés, principalement les « Collateralized Loan Obligations » (ci-après « CLOs »). Les CLOs sont des obligations cotées garanties par des portefeuilles de prêts ou autres créances (le « Collatéral ») émises par des sociétés européennes ou globales de taille significative. Cette stratégie est la principale source de valeur.

La gestion se traduira notamment par l'achat de titres à taux révisable (Euribor + marge) à hauteur de 100% de l'actif du fonds.

Le choix des titres est soumis à l'étude de plusieurs paramètres, notamment une combinaison rigoureuse d'une analyse qualitative (portefeuille, gérant du collatéral, considérations légales et structurelles) et quantitative (modélisation des cash-flows prévisionnels, analyse de sensibilité, analyse des paramètres nécessaire à l'analyse de la qualité générale des portefeuilles de collatéral). L'équipe de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation.

15% maximum de l'actif du fonds, pourra toutefois être investi sur d'autres types de titrisations (« ABS » ou « Asset-Backed Securities ») européennes, dont la construction et le principe sont similaires, mais dont la nature du Collatéral pourra être différentes : Prêts hypothécaires (RMBS et CMBS), Prêts autos, prêts à la consommation, etc.

Le fonds pourra couvrir le portefeuille pour le risque de crédit au travers de dérivés de crédit multi-émetteurs de type indices (iTraxx Main et Crossover).

Les contraintes et critères d'éligibilité des investissements sont les suivants :

- Sensibilité aux taux d'intérêts comprise entre [0 ; 1]
- Sensibilité au crédit comprise entre [2 ;7]
- 100% des investissements doivent être notés dans la catégorie « Investissement » à l'acquisition (BBB- ou mieux)
- 100% de l'actif du fonds doit être constitué d'actifs à taux révisable
- 100% des investissements doivent être libellés en Euros.

L'OPCVM pourra également investir :

- jusqu'à 100% de son actif en Titres négociables à court terme ; Titres Négociables à Moyen Terme ; BTF ; BTAN ; Euro Commercial Paper ; Asset Back Commercial Paper

- jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français ou étrangers et FIA français ou européens ou fonds d'investissement respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier

- en dépôt et liquidités

L'OPCVM pourra intervenir également sur le marché des contrats financiers à terme ferme, et notamment celui des dérivés de crédit multi-émetteurs de type indices (iTraxx Main et Crossover), utilisés à titre de couverture de son risque de crédit

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription doivent être reçus par le dépositaire au plus tard avant 12h le jour auquel vous souhaitez que ces ordres soient exécutés.

Les ordres de rachat doivent être reçus au plus tard par le dépositaire avant 12h trois jours avant la date à laquelle vous souhaitez que ces ordres soient exécutés. La valeur liquidative est calculée quotidiennement sur les cours de clôture du jour. Le fonds dispose d'un mécanisme de plafonnement des rachats dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans son Prospectus et son Règlement

Affectation des sommes distribuables

Capitalisation.

Durée de placement recommandée

Recommandation : cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport au bout d'une durée inférieure à 3 ans.

Profil de risque et de rendement



L'OPCVM est classé dans la catégorie 3, ce qui reflète sa stratégie de gestion et notamment son exposition discrétionnaire aux actifs titrisés. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'OPCVM n'offre aucune garantie ou protection du capital.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte par l'indicateur

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs sous-jacents ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur des instruments titrisés peut baisser entraînant la baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le FCP intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions

Informations clés pour l'investisseur

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi, ou ne vous soit remboursé.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	1,40% TTC
----------------	-----------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	10% TTC au-delà de l'indice €str capitalisé + 100 bp avec High Water Mark
---------------------------	---

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum.

Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM ou FIA. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM disponible à l'adresse électronique suivante www.montlakefunds.com

Performances passées

Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication de la performance passée.

Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances calculées prennent en compte l'ensemble des frais présentés dans la partie « Frais », à l'exception des frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées sont calculées en euro et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM. Elles sont calculées dividendes et coupons nets réinvestis.

La gestion de l'OPCVM est réalisée par MontLake Management Limited.

L'OPCVM a été créé le 01 Octobre 2020

Informations pratiques

Dépositaire :

CACEIS Bank, 1-3 place Valhubert 75013 PARIS

Informations supplémentaires sur l'OPCVM :

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM (le prospectus, le règlement ainsi que le dernier rapport annuel ou semestriel et la dernière valeur liquidative) sur simple demande à l'adresse électronique suivante dans un délai de 8 jours : www.montlakefunds.com

L'information est fournie gratuitement en langue française.

Fiscalité :

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Politique de rémunération actualisée :

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de MontLake Management Limited : www.montlakefunds.com/policies

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité de MontLake Management Limited ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

MontLake Management Limited est agréé et réglementé en Irlande par la Banque Centrale d'Irlande (CBI).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/10/2020.